

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mercredi 12 janvier 2022 à 19h30 à la salle communautaire, située au 1551 rue Principale, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
M. Carl Massé, conseiller,
Mme Annie Dussault, conseillère,

Assistent également via une communication téléphonique : Aucun

Absent : M. Dany Chapdelaine, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

Le conseil de la municipalité de Lawrenceville siège en séance ordinaire ce 12 janvier 2022, en séance conventionnel et par voie d'appel conférence.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
M. Carl Massé, conseiller,
Mme Annie Dussault, conseillère,

Assistent également via une communication téléphonique : Aucun

Absent : M. Dany Chapdelaine, conseiller,

2022-01-01

Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu le décret numéro 388-2020 du 29 mars qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

Attendu l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé.

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence.

Que la séance et ses délibérations soient enregistrées et rendues accessibles sur le site de la municipalité dès que possible.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

1. ORDRE DU JOUR

2022-01-02

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2021;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Demande École Odyssée - REPORTÉ;
8. Avis de motion règlement Éthique;
9. Avis de motion règlement taxation;
10. Adoption règlement 2021-339 composition CCU;
11. Demande MTQ 243/Beauregard;
12. Demande subvention RECIM;
13. Destruction de documents;
14. 2^e projet règlement zonage;
15. Audit conformité;
16. Entente SPA de l'Estrie - REPORTÉ;
17. Fonds de réserve élection;
18. Modification Programmation TECQ;
19. Emprunt temporaire TECQ;
20. Questions de l'assemblée;
21. Affaires nouvelles;
21.1;
22. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

2022-01-03

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} décembre 2021;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2021, et que le procès-verbal du 1^{er} décembre 2021 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2022-01-04

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Annie Dussault,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 7 janvier 2022, telle que modifiée, pour un montant de 34 632.61\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #202100276 à #202100286), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

M. Éric Bossé fait un résumé de la rencontre du comité de voirie qui a eue lieu le 7 décembre 2021 et au cours de laquelle la problématique des véhicules a été soulevée, ainsi que le besoin d'obtenir une meilleure description du temps et des travaux facturés à la municipalité par le Canton de Valcourt.

6. SUIVI DES DOSSIERS

Il n'y a pas de suivi des dossiers.

7. DEMANDE ÉCOLE ODYSSEE

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

8. RÈGLEMENT 2022-340 ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

AVIS DE MOTION

Le conseiller Éric Bossé, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera adopté le règlement 2022-340 dont l'objet est d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, d'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme et d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

Le maire, M. Derek Grilli fait la présentation du règlement 2022-340

9. AVIS DE MOTION TAXATION

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Claude Jeanson donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera adopté le règlement de taxation numéro 2022-341 abrogeant tout autre règlement de même nature. De plus une dispense de lecture est donnée conformément à l'article 445 du code municipal.

Le maire, M. Derek Grilli fait la présentation du règlement 2022-341

10. ADOPTION RÈGLEMENT 2021-339 COMPOSITION CCU

2022-01-05

Attendu qu'un avis de motion pour le projet de règlement 2021-339 a été donné par la conseillère Annie Dussault à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2021;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que soit adopté le règlement uniformisé 2021-339 sur la composition du CCU, abrogeant ainsi le règlement 163-90

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. DEMANDE MTQ 243/BEAUREGARD

2022-01-06

Attendu que la municipalité a reçu des demandes afin de sécuriser l'intersection des rue Principale et Beauregard;

Attendu que plusieurs accidents ont eu lieu à cette intersection, nécessitant l'intervention des services d'urgences;

Attendu que la signalisation devrait être bonifié pour prévenir des dangers de l'intersection;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que la municipalité demande au Ministère des Transports de procéder à une analyse de l'intersection et des mesures pouvant en améliorer la sécurité.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. DEMANDE SUBVENTION RECIM

2022-01-07

Attendu que la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au programme RECIM, pour les travaux de transformation de l'église en salle multifonction;

Attendu que la municipalité souhaite autoriser Mme Audrey St-James à déposer la demande en son nom;

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

Attendu que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Attendu que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que le conseil autorise Mme Audrey St-James à déposer une demande d'aide financière au programme RECIM, pour les travaux de transformation de l'église en salle multifonction, en son nom;

Que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

Que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. DESTRUCTION DE DOCUMENTS

2022-01-08

Attendu que l'archiviste a procédé à la sélection des documents d'archive à détruire;

Attendu qu'une liste de ces documents a été remise au conseil;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que la municipalité procède à la destruction des documents listés par l'archiviste comme pouvant être détruits.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. 2^e PROJET RÈGLEMENT DE ZONAGE

2022-01-09

Attendu que la municipalité de Lawrenceville applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Attendu que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 janvier dernier sur le PREMIER projet de règlement numéro 2021-338;

Attendu que la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que la municipalité adopte par la présente le SECOND projet de règlement numéro 2021-338 conformément à l'article 128 de la Loi.

15. AUDIT CONFORMITÉ

2022-01-10

Attendu que la municipalité a reçu le rapport de la vice-présidente à la vérification de la Commission Municipale du Québec concernant l'audit de conformité sur les procédures d'adoption du budget;

Attendu que la municipalité a reçu le rapport de la vice-présidente à la vérification de la Commission Municipale du Québec concernant l'audit de conformité sur les procédures d'adoption du programme triennal d'immobilisation;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que la municipalité accuse réception des rapports de la vice-présidente à la vérification de la Commission Municipale du Québec concernant l'audit de conformité sur les procédures d'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

16. ENTENTE SPA ESTRIE

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

17. FOND DE RÉSERVE ÉLECTION

2022-01-11

Attendu l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

Attendu qu'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Attendu que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que soit créé un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

18. MODIFICATION PROGRAMMATION TECQ

2022-01-12

Attendu que la municipalité souhaite utiliser une partie des montants disponibles dans le cadre du programme TECQ pour acquitter la portion de la quote-part d'aqueduc de Valcourt liée aux investissements;

Attendu qu'une modification à la programmation TECQ sera nécessaire pour inclure un montant de 15 834.57\$ pour l'investissement au réseau régional d'approvisionnement en eau potable de Valcourt.

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault;

Que le Village de Lawrenceville procède à la modification de sa programmation TECQ pour y inclure un montant de 15 834.57\$ pour l'investissement au réseau régional d'approvisionnement en eau potable de Valcourt.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

19. EMPRUNT TEMPORAIRE TECQ

2022-01-13

Attendu l'annonce du MAMH du 7 juillet 2021 annonçant un montant de 929 261\$ octroyé à la municipalité dans le cadre du programme TECQ;

Attendu que la programmation des travaux à être réalisés par la municipalité a été transmise au ministère pour approbation;

Attendu qu'un financement temporaire est demandé pour permettre la réalisation des travaux;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Qu'un financement temporaire de 929 261\$ soit demandé à la Caisse Desjardins du Val-Saint-François;

Que le maire, M. Derek Grilli et le directeur général, M. François Paquette soient autorisés à signer les contrats du financement temporaire et tout autre documents s'y rattachant;

Que ce financement temporaire soit entièrement remboursé lors de l'encaissement des montants prévu au programme TECQ.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

20. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des questions sont posées sur la distribution de médailles pour chiens.

21. AFFAIRES NOUVELLES

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-01-14

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseiller Claude Jeanson, à 19h45, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général